



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

OFFRE D'EMPLOI

CHARGE(E) DE MISSION EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

Intitulé du poste	CHARGÉ(E) DE MISSION EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
Condition d'accès au poste	Recrutement par voie statutaire (cadre d'emplois d'ingénieur, catégorie A)

IDENTITE DE L'AGENT

Nom, Prénom	
Statut, cadre d'emplois, Catégorie, grade	Titulaire ou Contractuel, Ingénieur Territorial, Catégorie A, Ingénieur

PRESENTATION DU SERVICE D'AFFECTATION

Mission principale du service	Service cycle de l'eau
Positionnement du poste	Placé sous l'autorité du DGA des services techniques Equipe : 2 techniciens à encadrer

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Mission principale, Raison d'être ou finalité du poste	<ul style="list-style-type: none">• Préparation du transfert de compétences Eau potable et assainissement prévu au plus tard le 1er janvier 2026. Avec l'appui de 2 techniciens eau/assainissement, l'objectif sera de réaliser la préfiguration du service eau intercommunal• Accompagnement des 8 communes membres dans la mise en œuvre de leur programme d'investissement (2021-2025) en eau et assainissement (87 M€) inscrit dans leurs contrats de progrès (contrat entre l'Etat et chaque commune membres)
Mission et activités du poste	<ul style="list-style-type: none">• Être l'interlocuteur privilégié du territoire en matière d'eau et d'assainissement et assurer l'interface entre les communes et les structures du territoire,• Participer à la gestion et au suivi (aspects techniques, juridiques, administratifs, financiers et fonciers) des diverses opérations des services communaux d'eau potable et assainissement.• Porter les opérations de travaux (eau-assainissement) que la CCOG réalisera sous mandat de certaines communes• Accompagner les communes dans la rédaction, passation et suivi des marchés (maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, travaux).• Assurer le suivi des subventions attribuées par les différents partenaires financiers ainsi que la rédaction et la transmission de tous les documents nécessaires à leur octroi.• Suivre les contrats de progrès en cours (technique, administratif, déroulement des diverses phases, ..)• Participer à la création des services intercommunaux d'eau et d'assainissement• Participer à la formalisation du transfert des compétences eau et assainissement avec l'appui d'intervenants extérieurs
Conditions de travail	Temps de travail hebdomadaire : 38h Temps de travail annualisé : 1740 h RTT : 19 jours

	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements fréquents sur les communes du territoire en avion, pirogue, voiture
	Lieu de travail : siège de la CCOG à Mana ou annexe de la CCOG à Saint Laurent du Maroni
	Moyens matériels à disposition <ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur • Téléphone mobile et fixe • Imprimante, télécopieur • Fournitures de bureau • Véhicule de service
	Avantages : <ul style="list-style-type: none"> • Tickets restaurants (valeur faciale 10€) • Complément indemnitaire annuel (prime annuelle) • Participation employeur à la prévoyance • Participation employeur à la complémentaire santé • Centre National d'Action Sociale

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Profil du poste	Les « savoirs » (diplôme, formation) : <ul style="list-style-type: none"> • De formation supérieure : Bac + 5 minimum en environnement, eau, assainissement ; • Expérience confirmée ;
	Les « savoir-faire » : <ul style="list-style-type: none"> • Expérience confirmée en gestion de projets ; • Connaissance des règles de la commande publique ; • Organisation, optimisation et mise en œuvre des orientations et des projets d'eau potable et d'assainissement, d'un point de vue technique, financiers, administratifs...; • Pilotage de la gestion des services d'eau et d'assainissement ;
	Les « savoir-être » : <p>Vous faites preuve : de sens du service public ; de rigueur, de capacités d'organisation, d'une disponibilité et capacité à travailler sur un large territoire ; de capacités relationnelles et de travail en équipe et en partenariat avec les autres acteurs de l'eau ; d'autonomie et capacité à gérer simultanément plusieurs dossiers, de qualités rédactionnelles, de synthèse, d'analyse et d'initiative ; Il veille à travailler en étroite relation avec les autres cadres et agents de la Communauté et en étroite collaboration avec les élus et les responsables des services communaux (ou futurs agents de la Communauté).</p>

L'autorité territoriale dispose au pouvoir hiérarchique qui lui permet de préciser seule en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadres d'emploi de l'agent, des lois et règlement qui coordonnent le statut des fonctionnaires et agents public